



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUJOLS SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020

COMPTE-RENDU

Etaient présents : Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Pierre MORICE, Caroline TREMESAYGUES, Françoise BOURSEUL LAVILLE, Frédéric BARBILLON, Vincent GANGLOFF, Mireille PFENDT, Damien NASTORG.

Absents excusés : Patrick DOMINGUES, Sébastien JACQUES

Secrétaire de séance : Vincent GANGLOFF

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour. :

- **octroi d'une aide financière pour les communes sinistrées des Alpes Maritimes**
- **autorisation de signature d'une Convention de prestation de service relative au transport et à la livraison des repas des écoles du R.P.I. et de la micro-crèche.**

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 août 2020

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 24 août 2020 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents sans observations.

Décision budgétaire modificative

Le montant de la cotisation annuelle au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) s'élève cette année à 60,00 euros et non 50,00 euros comme prévu au budget.

Délibération : La proposition de prélever la différence de 10,00 sur les dépenses imprévues a été soumise au vote, adoptée à l'unanimité et fera l'objet d'une décision modificative budgétaire.

Eclairage public

Un premier devis avait été établi en date du 15 avril 2019 concernant le remplacement de 7 luminaires énergivores. Ce devis était d'un montant de 4 522,00 euros dont 70% étaient pris en charge par la FDEL (Fédération Départementale d'Energie du Lot), le reste à charge pour la commune était donc de 1 492,26 euros.

Les travaux n'ayant pas encore été exécutés, ce devis a été actualisé. Il comprend désormais le remplacement de ces 7 luminaires pour des luminaires à LED, mais également la remise aux normes des installations d'éclairage public en créant une séparation entre le réseau de distribution d'électricité et le réseau d'éclairage public, la remise aux normes des coffrets de commande et la pose d'horloges astronomiques radio-pilotées.

Ce nouveau devis s'élève à 11 811,33 euros HT, soit après participation de la FDEL un reste à charge pour la commune de 3 887,32 euros.

Délibération : La proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Transport des repas de la cantine scolaire

La cuisine centrale de Lalbenque produit les repas qui sont servis aux enfants de la micro-crèche située à Flaujac-Poujols. Actuellement, un agent Petite Enfance de la crèche embauche à Lalbenque, réceptionne ces repas et les achemine à la micro-crèche avec un véhicule de service.

Dans le même temps, en période scolaire, les repas des enfants scolarisés dans les écoles d'Aujols, Flaujac-Poujols et Cieurac sont également produits à la cuisine centrale de Lalbenque et livrés dans les écoles du RPI.

Ainsi, à ce jour, 2 transports sont organisés de Lalbenque à Flaujac-Poujols pour livrer les repas la même matinée dans le même lieu soit l'école de Flaujac-Poujols.

Il est donc proposé de mutualiser le transport de ces repas.

Le transport des repas, en intégrant de fortes contraintes liées à la liaison chaude et à l'heure de début des services de restauration de l'ensemble des structures, repose sur une tournée réalisée dans un temps contraint et d'une distance de 65 kilomètres.

La Commune de Flaujac-Poujols propose de réaliser cette prestation comprenant la mise à disposition d'un véhicule et d'un agent pour un coût évalué au réel de 8 064 € par an. Cette prestation sera divisée de manière égalitaire à chacun des bénéficiaires soit 2 006 € par an, facturée en 2 fois pour optimiser la gestion administrative liée à cette refacturation.

Ce partenariat permet également, à l'échelle du territoire, de participer à une action visant à limiter notre impact sur l'environnement par une économie de 1 152 km réalisés en moins par année de fonctionnement.

Madame le Maire donne lecture de la nouvelle proposition de convention qui prendra effet au 1^{er} novembre 2020 et demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à la signer.

Délibération : Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de convention et autorise Madame le maire à la signer.

Appel aux dons de la part de l'ADM06 (Association des Maires) des Alpes Maritimes

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'un appel aux dons a été transmis à la commune de la part de l'ADM des Alpes Maritimes. Cet appel aux dons fait suite aux récentes inondations destructrices ayant causé des drames humains et de nombreux dégâts matériels.

Proposition est faite d'un don dont le montant serait compris entre 500 et 1000 euros.

Délibération : Le conseil municipal par 9 voix pour et 1 abstention vote un don d'un montant de 1000 euros. Le financement de ce don fera l'objet d'une décision modificative budgétaire et les crédits nécessaires seront prélevés sur le compte 022 dépenses imprévues.

Informations et questions diverses

- **Régularisation compteur EDF :**

EdF a constaté une consommation d'électricité sur le compteur situé au bourg derrière l'abribus. Ce compteur n'étant pas répertorié dans leur listing, les consommations des dernières années n'ont pas été facturées.

La situation a été régularisée et Edf va facturer à la commune un rappel de consommation sur les 4 dernières années estimé à 430,76 euros. Le compteur sera remplacé contre le mur de l'abribus.

Il est prévu de conserver un abonnement couvrant la période du 1^{er} avril au 30 septembre de chaque année afin d'avoir un branchement qui servira pour toutes les manifestations se déroulant sur la place du lac.

- **Aménagement devant l'école :**

Un devis a été établi pour les travaux devant l'école d'un montant de 19 798,08 euros. Ce devis comprend les travaux pour l'écoulement des eaux pluviales, l'aménagement d'un accès aux personnes handicapées, l'arrachage d'un arbre, le réaménagement du trottoir et la réfection en goudron de toute la place devant l'école.

- **Plan Communal de Sauvegarde :**

Le Plan Communal de Sauvegarde, document obligatoire, n'a jamais été finalisé sous la dernière mandature. En raison du renouvellement des membres du conseil municipal le projet qui avait été établi nécessite une mise à jour avant transmission à la Préfecture.

- **Courriers des habitants du secteur de Brunard :**

Suite aux courriers transmis par certains habitants du lieu-dit « Brunard » s'inquiétant de l'implantation prochaine de nouvelles habitations, Mme le Maire rappelle que le projet concernera à terme environ une quinzaine de maisons et que c'est la Communauté de Communes qui a la compétence urbanisme.

Afin de répondre aux questionnements des personnes concernées, une réunion d'information sera prochainement organisée pour tous les signataires des courriers.

La séance est levée à 20h15.